

C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble.

Michel Eyquem de Montaigne
Essais (1580)

Aie le courage de te servir de ton propre entendement.

Emmanuel Kant
Critique de la raison pure (1781)

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
I. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION CADRE DE SANTÉ	5
1.1. L'INSTITUT	5
1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE	6
1.2.1. Organigramme	6
1.2.2. La direction, l'équipe pédagogique et administrative.....	6
La directrice.....	6
Les formateurs	6
La secrétaire	6
1.2.3. Les partenaires extérieurs.....	6
Les intervenants extérieurs.....	6
Les partenaires de stage	6
1.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR	7
II. CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION	8
2.1 LA PROFESSION CADRE DE SANTÉ	8
2.2 LES FONDEMENTS DU PROJET PÉDAGOGIQUE.....	8
2.3 LE SUIVI PÉDAGOGIQUE	9
2.3.1. L'étudiant cadre	9
2.3.2. La construction de la posture réflexive	9
III. ORGANISATION DE LA FORMATION	10
3.1 CONCEPTION ET ORGANISATION DE L'ALTERNANCE	10
3.2. LA FORMATION THÉORIQUE.....	10
3.3. LA FORMATION CLINIQUE	10
3.4. L'ÉVALUATION DE LA FORMATION	11
3.5 PROJETS TRANSVERSAUX	11
3.5.1. La simulation	11
3.5.2. La recherche	11
IV. RESSOURCES OFFERTES À LA VIE ÉTUDIANTE	12
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	13
ANNEXES.....	14

Préambule

Ce projet constitue le guide de référence pédagogique pour la formation des étudiants cadres de santé. Il énonce les valeurs, les courants théoriques auxquels se réfèrent les formateurs, les finalités visées, les compétences attendues et le dispositif de formation. Inscrit dans une réalité contextuelle (législative, socio-économique, démographique, sanitaire...), il est appelé à évoluer.

Il est le résultat de la réflexion de l'équipe pédagogique qui prend appui sur les textes législatifs concernant la formation des cadres de santé, les référentiels d'activités et de compétences des cadres de santé élaboré par la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) dans son document de travail de 2012, le Rapport de De Singly de 2009 qui recommande de « donner une dimension universitaire aux formations initiales des cadres de santé[...] tout en garantissant leur dimension professionnelle » (de Singly, 2009, p.7) et les préconisations du Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (Allal *et al.*, 2017) du 6 avril 2017 suggérant de généraliser le niveau Master2 aux formations cadres. La collaboration Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)/Université permet la complémentarité des regards et des savoirs, qu'ils soient professionnels ou universitaires.

Le cadre de santé ayant « un rôle essentiel pour répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les établissements de santé et les instituts de formation en santé » (DGOS, 2012, p.4), le projet pédagogique s'inscrit dans les politiques de santé publique nationales mais aussi celles définies par l'Agence Régionale de Santé et celles déclinées dans la Feuille de route santé de la Nouvelle Aquitaine (Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, 2018).

Ce projet vise à :

- transmettre aux étudiants qui ont choisi de s'inscrire à l'IFCS du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux, les orientations retenues et les modalités d'organisation de leur formation,
- informer les différents partenaires de notre dispositif de formation,
- fédérer l'équipe pédagogique.

I. Présentation de l'Institut de Formation Cadre de Santé

1.1. L'institut

L'Institut de Formation des Cadres de Santé du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux fait partie intégrante du Pôle de Formation du CHU de Bordeaux qui comprend 14 instituts de formation aux métiers de la santé.

Ayant reçu l'autorisation d'exercice, l'institut assure les missions définies par l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme cadre de santé :

- La formation des cadres de santé (agrément pour 50 étudiants),
- La formation continue dans le cadre de l'adaptation à l'emploi, l'approfondissement de domaines d'exercice professionnel.

L'institut s'inscrit dans une volonté de partage et de développement des compétences. Force de propositions et à l'écoute des attentes diversifiées, il a la volonté de travailler en collaboration avec l'établissement de rattachement, le CHU de Bordeaux et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Ouvert en 1965, l'IFCS bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de la formation professionnelle. En 1992, l'institut s'engage dans un partenariat universitaire avec l'Institut de Santé Publique et d'Epidémiologie et de Développement (ISPED) de Bordeaux II. Dès 2013, cette collaboration aboutit à la signature d'une convention afin que les étudiants puissent obtenir, en complément du diplôme de Cadre de Santé, 60 ECTS (*European Credit Transfert System*) du Master Santé Publique.

En 2015, les directeurs du CHU de Bordeaux et du Centre Hospitalier Charles Perrrens entament une réflexion visant à établir la faisabilité d'une fusion de leurs Instituts de Formation des Cadres de Santé dans un contexte d'optimisation budgétaire des ressources allouées. Cette démarche ayant reçu l'aval de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional d'Aquitaine, les directeurs des deux établissements, en collaboration avec les équipes respectives des IFCS, ont posé les fondements de cette réorganisation administrative et pédagogique. Le travail collaboratif des deux établissements a été souligné le 5 septembre 2016, jour de la rentrée, par les représentants des tutelles qui ont alors officialisé la fusion.

Sur cette même période, la collaboration pédagogique avec l'Université de Bordeaux se poursuit avec un Master I de Santé Publique option « Cadre de santé paramédical ». La collaboration s'inscrit en septembre 2018 dans une dimension plus ambitieuse avec la création d'un Master2 Cadre de Santé – Manager, intégré à la formation cadre dans le respect des exigences de l'Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme cadre de santé.

Il s'agit d'offrir aux étudiants cadres une formation qui s'inscrit dans un projet professionnel, mais répondant également aux exigences des organisations qui recrutent dans le milieu sanitaire, médico-social, de statut associatif, privé ou public.

Ainsi à l'issue de la formation et sous réserve de validation, les étudiants obtiendront un Master2 Cadre de Santé – Manager et le diplôme cadre de santé.

1.2. Organisation administrative et pédagogique

1.2.1. Organigramme

L'équipe pédagogique et administrative de l'IFCS est sous la responsabilité d'un directeur des soins et d'un directeur adjoint hospitalier en charge du développement des compétences et la coordination des écoles (Annexe 1).

1.2.2. La direction, l'équipe pédagogique et administrative

La directrice

Elle anime l'équipe et s'appuie sur les fonctions et compétences des acteurs permanents de la formation.

Elle développe avec l'équipe de formateurs une politique de partenariat avec le Centre hospitalier Universitaire de Bordeaux, les autres établissements de soins, les autres instituts de la région et l'Université de Bordeaux.

Elle supervise l'évolution du parcours de formation des étudiants en lien avec les formateurs référents. Elle peut intervenir dans les problématiques administratives et sociales des étudiants.

Elle assure une veille des situations et des événements internes et externes pour maintenir les équilibres nécessaires à une évolution cohérente et pertinente des dispositifs et des personnes en formation.

Les formateurs

Professionnels cadres de santé supérieurs, les formateurs, issus de secteurs diversifiés, possèdent des compétences complémentaires. Ils développent une expertise pédagogique dans un ou plusieurs domaines (l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, l'accompagnement des étudiants dans l'alternance, la recherche ...). Ils participent à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique. Les formateurs travaillent en étroite collaboration avec les équipes et réseaux professionnels, universitaires ou non, pour construire et/ou conduire les dispositifs pédagogiques.

Ils sont garants du processus de professionnalisation de l'étudiant. Le formateur est une personne ressource pour l'étudiant qui reste le principal acteur de son développement.

La secrétaire

Elle assure l'accueil et le suivi administratif des étudiants. Elle maintient le lien entre les intervenants et les différents services supports institutionnels. Elle diffuse les informations aux candidats potentiels au concours et collabore étroitement avec la directrice et l'équipe pédagogique.

1.2.3. Les partenaires extérieurs

Les intervenants extérieurs

L'intervenant extérieur possède une expertise ciblée dans un domaine spécifique. A ce titre, il intervient pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec les formateurs.

Les partenaires de stage

Un professionnel cadre de santé, sauf pour le stage en « entreprise » où l'encadrement est assuré par un manager responsable de 10 salariés minimum, tutore et accompagne l'étudiant cadre lors des quatre stages prévus au cours de la formation. Ces stages font l'objet d'une convention tripartite.

Cet accompagnement se construit autour de l'atteinte des différents objectifs de stage, centrés sur l'acquisition des compétences décrites dans le Référentiel de compétences. Ces compétences s'appuient sur des capacités transverses mobilisées dans différentes situations rencontrées en stage : organiser, décider, animer, analyser...

Le partenaire de stage s'appuie sur le portfolio pour réaliser l'appréciation de stage, en concertation avec l'étudiant cadre.

1.3. Règlement intérieur

Les étudiants sont soumis aux dispositions du règlement intérieur (Annexe 2) établi en référence aux prescriptions réglementaires, au règlement intérieur du CHU de Bordeaux, celui de l'Université dans le cadre du Master2, aux règlements particuliers des établissements qui les accueillent en stage. Ces derniers sont stipulés dans les conventions de stage.

Chaque étudiant ayant accepté son inscription à l'institut s'engage à se conformer au règlement intérieur et à ses évolutions pendant la durée de ses études.

II. Conception générale de la formation

L'IFCS est rattaché à un établissement public. Chaque acteur de l'institut s'engage dans le respect des principes républicains : laïcité, liberté, égalité et fraternité.

A l'IFCS, ces principes se déclinent ainsi :

- un milieu neutre où la liberté de penser s'exerce pleinement ;
- un pluralisme des idées, reconnues comme toutes égales ;
- une formation où il s'agit d'être étudiant avec les autres, et non contre ou en marge des autres.

2.1 La profession cadre de santé

Le métier de cadre formateur ou de cadre en secteur de soins (DGOS, 2018) exige des compétences liées au cœur de métier et des compétences transversales. Ces compétences sont à développer « tout au long de la vie » ; elles favorisent l'action réfléchie en situations complexes, l'autonomie dans la recherche de ressources et dans le choix des cadres d'analyse. La construction de ces compétences requiert l'appropriation d'une démarche intellectuelle structurée, référencée de savoirs universitaires, de savoirs expérientiels.

La fonction cadre de santé s'exerce dans des organisations complexes où de multiples logiques s'entrecroisent - qu'elles soient soignante, de spécialisation, financière, d'établissement - et peuvent se lire à un niveau individuel et collectif. Le cadre doit se situer au regard de ces logiques parfois paradoxales et de les articuler afin de ne pas en réduire la complexité, facteur d'évolution. L'acquisition d'un regard critique et distancié, par la multiplicité des approches, permet une compréhension plus large des situations.

2.2 Les fondements du projet pédagogique

L'équipe pédagogique a choisi de se référer à une philosophie humaniste : chaque homme est doté d'une force rationnelle, positive, le poussant à développer sa personnalité quel que soit le contexte. L'approche humaniste, dans le respect des règles de la République, permet la constitution d'un espace partagé avec les étudiants cadres.

Nous posons le respect comme valeur première, originel, primordial. Les autres valeurs, comme la bienveillance, s'en nourrissent. Notre acception du respect se base sur la philosophie de V. Jankélévitch (1972).

Le respect est ancré dans la volonté de respecter l'autre, il fait donc appel à la raison et pas seulement à l'affectivité. Il est reconnaissance de la présence d'un « mystère » chez l'Autre. Le respect se construit « sur » la distance, intervalle où la liberté de l'Autre peut se déployer.

Le respect rejoint non pas tant la notion de tolérance mais celle de l'acceptation de la différence, dans le respect de l'Altérité. Cette posture consiste à recevoir des points de vues, des manières de penser, des actions différents des miens. Elle s'inscrit dans ce qu'Ardoino nomme « le métissage de la pensée » (1993).

C'est dans cet interstice – qui implique nécessairement la présence de l'autre – que peut émerger le conflit socio-cognitif, catalyseur de tout processus d'apprentissage. Nous nous inscrivons donc résolument dans le courant socioconstructiviste, tel que l'a défini L. Vygostki (1997), dans sa controverse avec J. Piaget (1969).

Chaque acteur de l'IFCS, y compris l'étudiant, est engagé professionnellement et personnellement. L'engagement favorise le processus de professionnalisation et ainsi fait référence à la notion d'acteur autonome et responsable.

Les valeurs développées dans le projet pédagogique ne se réfèrent pas à une démarche purement velléitaire ou à une déclaration d'intentions ; elles renvoient à une part active de nous-mêmes et à ce titre sont à transférer dans toute relation, qu'elle soit pédagogique, managériale, de civilité...

Elles s'incarnent dans les relations entre les membres des différentes équipes (pédagogique, administrative, documentaliste et de direction), aussi bien que lors des échanges entre les étudiants eux-mêmes, et entre formateurs et étudiants.

2.3 Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique favorise l'auto-évaluation, l'acquisition d'une posture réflexive et la construction d'une identité professionnelle.

Les éléments fondamentaux du suivi pédagogique sont :

1. Les entretiens de suivi pédagogique avec le formateur référent.
2. Le stage : préparation, exploitation et séance d'analyse de pratiques professionnelles et/ou de situations de travail.
3. Le portfolio : permettant à l'étudiant de progresser dans son parcours, il présente le bilan des acquisitions, la formalisation écrite de l'autoévaluation, le point sur le développement de la posture réflexive et sur le parcours de stage.
4. Les bilans semestriels et annuel de formation.
5. Les temps de régulation formels.

2.3.1. L'étudiant cadre

Il est acteur, autonome, responsable de son processus de professionnalisation. C'est un adulte avec des représentations, des connaissances, une expérience, des aptitudes et un projet.

Ainsi, l'étudiant cadre s'investit en faisant preuve de rigueur et l'honnêteté scientifique, mais aussi de curiosité intellectuelle (recherche et confrontation des informations et des connaissances...) ; enfin, de solidarité envers ses pairs et l'équipe pédagogique (groupe de travail, partage de savoirs).

Il participe à l'évolution du dispositif de formation, il est consulté collectivement sur certains moyens ou organisations pédagogiques, notamment lors des bilans annuels de formation.

2.3.2. La construction de la posture réflexive

Attentif à l'aspect professionnalisant de la formation, l'IFCS met l'accent sur la construction d'une posture réflexive. Chaque module/U.E est élaboré à partir de situations emblématiques ancrées dans la réalité. Ces situations ramenées par les étudiants ou des professionnels sont travaillées en équipe et avec des experts (psychologues du travail, sociologues, docteurs en sciences de l'éducation, cadres de santé, ...).

Ce travail se base sur le questionnement par les étudiants de situations et/ou actions réalisées (Schön, 1994). Ainsi, l'institut initie et développe l'analyse des situations de travail comme moyen pédagogique.

Selon la même méthode, mais dans la transversalité, la réflexion éthique est abordée dans les champs du management et de la formation. La discussion des situations se fait sous la forme de table ronde en présence d'experts (philosophes, médecins, cadre de santé, équipe pédagogique). En ce qui concerne le suivi pédagogique, chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement par un formateur référent pédagogique. Des temps programmés, individuels et collectifs, sont formalisés dans l'emploi du temps, hors temps de cours et/ou de TD. De plus, chaque étudiant peut bénéficier de suivis, à sa demande ou à celle du formateur référent pédagogique.

III. Organisation de la formation

3.1 Conception et organisation de l'alternance

La formation conduisant au Diplôme Cadre de Santé et au Master2 est organisée autour de l'acquisition des compétences attendues, déterminées dans le référentiel de compétences (DGOS, 2012) et de l'accompagnement à la construction de l'identité professionnelle.

Elle se répartit en 2 semestres et est basée sur le principe de l'alternance (Annexe 3).

L'équipe pédagogique s'inspire du courant de la didactique professionnelle (Vergnaud, 1992) qui a pour but d'analyser le travail en vue de la construction des compétences. Il s'agit d'une formation par l'alternance et non pas en alternance.

Aussi, les stages, véritables temps forts de la formation, apportent le matériau nécessaire au travail pédagogique à l'institut. La formation organise le « va et vient » entre l'institut et les lieux de stage, choisis par l'étudiant en concertation avec l'équipe pédagogique. Le processus de formation s'appuie sur la description de situations puis sur leur questionnement et leur analyse. Nous nous situons donc dans la perspective d'une alternance intégrative ou copulative (Malglaive, 1993).

3.2. La formation théorique

Dans le cadre de la formation, les contenus des sept UE et six modules ont fait l'objet d'une réflexion collégiale entre l'IFCS et l'Université afin de répondre aux exigences de l'arrêté de formation cadre et celle d'un niveau Master2 permettant l'attribution de 60 ECTS.

A ce contenu, s'ajoute le module 5 (Module Formation) pour l'obtention du diplôme cadre de santé. L'initiation à la recherche s'inscrit dans cette dynamique d'acquisition d'une culture scientifique.

Ces apports enrichissent les éléments théoriques, ressources des compétences, et permettent de mettre au travail le rapport au savoir des étudiants.

Les techniques pédagogiques prennent différentes formes : cours en présentiel ou via une plateforme collaborative, cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés, temps personnel d'intégration, conférences, tables rondes, mises en situation de simulation

La volonté est d'impulser une dynamique collaborative chez les futurs cadres par le développement d'une pédagogie inter active et innovante.

3.3. La formation clinique

Les stages permettent aux étudiants un apprentissage pratique et approfondi de leur fonction de cadre par une application concrète et un transfert à leur domaine d'exercice professionnel. Les stages sont diversifiés : entreprise privée, établissement sanitaire et/ou médicosocial, institut de formation... Il y a quatre stages obligatoires : trois semaines de stage hors secteur sanitaire, trois à quatre semaines de stage en établissement sanitaire ou social, trois à quatre semaines de stage en formation sanitaire ou sociale et un dernier de quatre semaines en lien avec le projet professionnel de l'étudiant. L'étudiant peut être amené à proposer des lieux de stage qui seront soumis à la validation de l'équipe pédagogique, garante du parcours de formation de l'étudiant. L'étudiant mobilise ses ressources personnelles pour s'adapter, développer des capacités relationnelles, s'affirmer et s'auto évaluer.

Dans chaque stage, l'étudiant repère des situations emblématiques : grâce à une démarche réflexive, il réalise des travaux d'analyse, donnant ainsi corps à la dimension intégrative de l'alternance, ces travaux pouvant également être sujets d'évaluation écrite et/ou orale.

3.4. L'évaluation de la formation

Chaque UE et module fait l'objet d'une évaluation sommative qui peut se décliner sous plusieurs formes : individuelle ou collective, écrite ou orale. Selon leurs modalités les contrôles des connaissances peuvent être élaborés et réalisés par l'IFCS et / ou par l'université (Annexe 4) ; ils ont été organisés de telle manière qu'il y ait le plus possible correspondance entre les évaluations des UE et celles des modules (Annexe 5). Les résultats des évaluations théoriques font l'objet d'un affichage.

Le stage fait l'objet d'une appréciation sur le degré de réalisation des objectifs et sur les compétences et les compétences « contributives » identifiées et travaillées par l'étudiant. Le tuteur de stage doit renseigner la fiche d'appréciation avec l'étudiant. Cette appréciation tient compte de l'auto-évaluation réalisée par l'étudiant et fait l'objet d'un échange avec le tuteur de stage.

3.5 Projets transversaux

3.5.1. La simulation

L'IFCS veut mettre l'accent sur la simulation de situations managériales et formatives complexes centrées sur la qualité et la sécurité dans les soins à partir de situations simulées telles que la gestion d'un événement indésirable, une situation de prise en charge dysfonctionnelle pluridisciplinaire, l'accompagnement d'un étudiant dans le cadre du suivi pédagogique, etc.

Ce n'est pas tant l'apport de connaissances déclaratives qui est l'objectif de ce projet mais le travail et la réflexion sur les comportements des participants, la mise en jeu et les déterminants de ces comportements. Les séances de simulation sont préparées en amont avec l'écriture d'un scénario.

3.5.2. La recherche

La construction de la compétence à questionner les situations managériales et /ou formatives est au cœur de la formation. Le développement de cette posture de recherche se construit tout au long des dix mois de la formation. Le travail de recherche vise à faire évoluer les pratiques managériales ou pédagogiques et contribue à l'évolution de la profession.

L'équipe pédagogique considère l'étudiant comme un apprenti chercheur qui se confronte à la démarche de recherche.

Notre conception de cette démarche repose sur les propos de Gaston Bachelard, qui, décrivant la démarche scientifique, énonce :

« Le fait scientifique est conquis, construit et constaté »

- conquis sur les préjugés par une distanciation d'avec ses opinions, ses croyances, ses jugements de valeur.
- construit par la raison en s'étayant sur des connaissances théoriques articulées avec logique et cohérence.
- constaté dans les faits par la mise à l'épreuve de la réponse issue du champ théorique à la réalité du terrain.

IV. Ressources offertes à la vie étudiante

L'IFCS est un espace de vie : Les étudiants cadres peuvent tirer parti des ressources mises à leur disposition afin de favoriser leur réussite en formation : ressources humaines, documentaires, matérielles et pédagogiques...

L'équipe de direction, l'équipe pédagogique et administrative, les services supports du CHU concourent à la qualité de la formation des étudiants.

- **Situation géographique**

L'institut, situé à PESSAC à proximité de Bordeaux, est bien desservi par les transports en commun dont le tramway et dispose d'un parking.

L'IFCS se situe à 10 km de l'Université de Bordeaux ce qui facilite le partenariat IFCS /ISPED dans le cadre de la formation M2, de même que l'accès au centre de documentation universitaire (CDI Universitaire).

- **Ressources documentaires**

Les étudiants bénéficient du CDI de l'IMS et des services documentaires universitaires.

Le réseau wifi est à disposition gratuitement dans les principaux lieux communs et une partie des salles de cours.

- **Plateforme numérique**

Dans le cadre du partenariat avec l'Université, les étudiants ont accès à une plateforme collaborative.

- **Panneaux d'affichage**

Un panneau d'affichage spécifique permet de communiquer aux étudiants leur emploi du temps, leur affectation de stage, et des informations institutionnelles (convocations aux examens, ...).

Un autre panneau d'affichage est réservé aux étudiants : Association des étudiants, petites annonces (offres de location de logements en particulier), offres d'emplois.

- **Salle de détente**

Un salon est dévolu à cet effet.

- **Restauration**

Les étudiants ont accès au restaurant du centre hospitalier. Des distributeurs de boissons et friandises se situent dans le hall de l'IMS. Un local dans l'IFCS est toutefois dédié à la pause-café, les étudiants devant en assurer l'entretien.

Les étudiants sont invités à investir les lieux d'expression institutionnels : les délégués de promotion représentent en particulier leurs pairs au Conseil technique, au Conseil de discipline.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLA, Patrick, DEBEAUPUIS, Jean, ELSHOUD, Stéphane, *et al.* *Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures 5, 6 et 13 de la Grande conférence de santé.* [en ligne]. Paris : IGAS, juillet 2017 [consulté le 18 juillet 2018]. Disponible sur le web : <<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-123R.pdf>>

ARDOINO, Jacques. L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives. *Formation Permanente*. Paris VIII, 1993, n°25-26.

Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. *Feuille de route santé de la Nouvelle Aquitaine Sécuriser le présent et préparer l'avenir 2018-2021.* [en ligne]. Bordeaux : CRA, 2018 [consulté le 19 juillet 2018]. Disponible sur le web : <<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-01/Feuille%20de%20route%20sant%C3%A9%20d%C3%A9finitive.PDF>>

Direction Générale de l'Organisation des Soins. *Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière.* [en ligne]. Paris : Ministère de la Santé et des Sports, [consulté le 19 juillet 2018]. Disponible sur le web : <<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/spip.php?page=fiche-famille&idfam=8>>

JANKÉLÉVITCH, Vladimir. *Traité des vertus.* 4^{ème} éd. Paris : Bordas, 1972.

MALGLAIVE, Gérard. *Enseigner à des adultes-Travail et pédagogie.* Paris : PUF, 1993.

Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. *Arrêté du 18 août 1995 - Relatif au diplôme de cadre de santé (version consolidée au 19 juillet 2018).* [en ligne]. Paris : LégiFrance.gouv [consulté le 19 juillet 2018]. Disponible sur le web : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000738028&dateTexte=>>

PIAGET, Jean. *Psychologie et pédagogie.* Paris : Denoël, 1969.

SCHÖN, Donald. *Le praticien réflexif - À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel.* Québec : Éditions Logiques, 1994.

SINGLY de, Chantal. *Rapport de la mission Cadres Hospitaliers.* [en ligne]. Paris : Ministère des Solidarités et de la Santé, 2009 [consulté le 18 juillet 2018]. Disponible sur le web : <<http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/rapport-de-la-mission-cadres-hospitaliers-presente-par-chantal-de-singly>>

VERGNAUD, Gérard. *Approches didactiques en formation d'adultes.* Paris : Ed. Permanente, 1992.

VYGOTSKI, Lev. *Pensée et langage.* Paris : Editions Sociales, 1985.

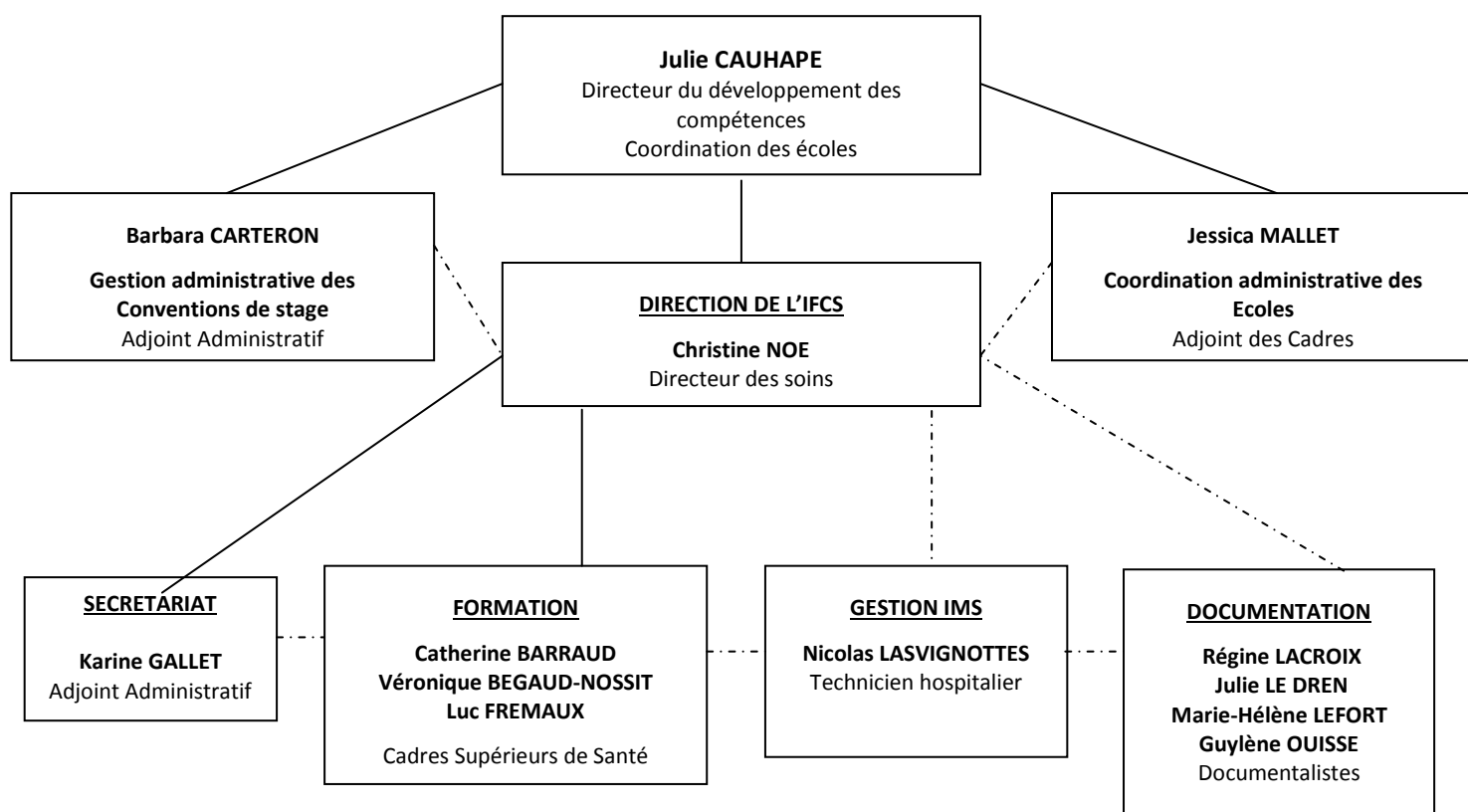
ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de l'IFCS	15
Annexe 2 : Règlement intérieur de l'IFCS	17
Annexe 3 : Planning de l'année	17
Annexe 4 : Modalités de contrôle de connaissances – Université de Bordeaux	25
Annexe 5 : Tableau de correspondance entre les évaluations ISPED/IFCS.....	25

Annexe 1 : Organigramme de l'IFCS

ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX (CHU)



Liens hiérarchiques _____

Liens fonctionnels - - - - -

Annexe 2 : Règlement intérieur de l'IFCS



**INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE
DU CHU DE BORDEAUX**

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Les dispositions du présent règlement intérieur ont vocation à s'appliquer :

- à l'ensemble des usagers de l'institut de formation, personnels et étudiants ;
- à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'institut de formation (intervenants extérieurs, prestataires de services, invités...).

Statut du règlement intérieur

Aucune disposition du règlement intérieur ne peut être contraire à la réglementation en vigueur concernant les conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ainsi que les modalités des études et de validation de la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat.

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque étudiant lors de son admission dans l'institut de formation.

TITRE 1^{ER} : DISPOSITIONS COMMUNES

CHAPITRE 1^{ER} : Dispositions générales

Comportement général

Le comportement des personnes (notamment acte, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte au bon fonctionnement de l'institut de formation ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Contrefaçon

Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite.

Le délit de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales.

CHAPITRE II : Respect des règles d'hygiène et de sécurité

Interdiction de fumer

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation (salles de cours et de travaux dirigés, couloirs, sanitaires ...).

Respect des consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'institut de formation, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie. Il convient, le cas échéant, de se reporter aux documents affichés ou distribués au sein de l'institut de formation.

Un exercice d'évacuation est à programmer dans les 3 mois suivants la rentrée.

CHAPITRE III : Dispositions concernant les locaux

Maintien de l'ordre dans les locaux

Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal de l'établissement dont il a la charge.

Le directeur est compétent pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre : interdiction d'accès, suspension des enseignements ...

Utilisation des locaux

Ils peuvent accueillir des réunions ou des manifestations, dans les conditions fixées à l'article 41 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

TITRE II : DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES ETUDIANTS ET/OU STAGIAIRES

CHAPITRE 1^{ER} : Dispositions générales

Libertés et obligations des étudiants

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et dans le respect du présent règlement intérieur.

Les signes et les tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance à une religion sont interdits dans tous les lieux affectés à l'institut de formation ainsi qu'au cours de toutes les activités placées sous la responsabilité de l'institut de formation ou des enseignants, y compris celles qui se déroulent en dehors de l'enceinte dudit établissement.

Réseaux sociaux

Leur utilisation reste du domaine de la sphère privée et ne doit en aucun cas véhiculer des éléments et/ou informations ayant rapport avec le pôle des instituts et du personnel y exerçant.

CHAPITRE II : Droits des étudiants

Représentation

Les étudiants sont représentés au sein du conseil technique et du conseil de discipline, conformément aux textes en vigueur.

Les représentants sont élus au début de chaque année scolaire. Tout étudiant est éligible. Tout étudiant a droit de demander des informations à ses représentants.

Liberté d'association

Le droit d'association est garanti par la loi du 1^{er} juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'institut de formation est soumise à une autorisation préalable.

Tracts et affichages

Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document par les étudiants est autorisée au sein de l'institut de formation, mais sous conditions.

La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'institut est interdite, sauf autorisation expresse par le directeur de l'établissement.

Affichages et distribution doivent :

- ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'institut de formation,
- ne pas porter atteinte au fonctionnement de l'institut de formation,
- ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'institut de formation,
- être respectueux de l'environnement.

Toute personne ou groupement de personnes est responsable du contenu des documents qu'elle ou qu'il distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'établissement.

Liberté de réunion

Les étudiants ont la possibilité de se réunir conformément aux dispositions de l'article 40 de l'arrêté du 21 avril 2007.

Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'institut de formation et les organisateurs des réunions ou manifestations, qui restent responsables du contenu des interventions.

Droit à l'information

Tout doit concourir à informer les étudiants aussi bien sur les missions de l'institut de formation que sur son fonctionnement dans des délais leur permettant de s'organiser à l'avance : planification des enseignements, calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances, dates des congés scolaires...

Les textes réglementaires relatifs à la formation, au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession sont mis à la disposition des étudiants par le directeur de l'institut de formation.

Charte internet

L'utilisation du site internet suppose l'acceptation des modalités au préalable et la signature de la charte.

Wifi : Durant les cours l'utilisation est réservée aux activités pédagogiques.

CHAPITRE III : Obligations des étudiants

Ponctualité

Elle est indispensable et est définie par référence aux horaires des enseignements.

Présence aux cours et activités

L'étudiant s'engage à être présent en formation dans les temps définis : soit 30 heures sur le temps institut et 35 heures sur le temps de stage.

Les lieux de formation ne se situent pas exclusivement dans les locaux de l'institut. L'institution définit les règles opérationnelles avec l'étudiant.

Une attestation de présence est transmise chaque mois à l'employeur ou à l'organisme de financement pour les étudiants bénéficiant d'une prise en charge financière.

Les absences justifiées par un certificat médical ainsi que les absences accordées à titre exceptionnel par le directeur seront mentionnées sur l'attestation de présence.

En cas de maladie ou autorisation d'absence réglementée, l'étudiant est tenu d'en avertir le directeur de l'institut de formation des cadres de santé du motif et de la durée de l'absence. Un certificat médical ou autres justificatifs devront être fournis dans les 48 heures à l'établissement employeur, une photocopie sera transmise à l'IFCS.

En cas de souhait d'absence pour motif personnel, l'étudiant doit argumenter sa demande auprès du directeur qui décide ou non de l'autoriser.

Réglementation en dehors de l'institut

Pendant les stages et à l'université, les étudiants doivent se conformer aux règlements intérieurs de ces structures.

Les étudiants sont soumis aux mêmes obligations que le personnel, notamment au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

Pour rappel : le secret couvre non seulement ce qui est confié mais aussi ce qui est vu, lu, entendu, constaté ou compris.

Utilisation des locaux

Les locaux, le mobilier constituent un bien collectif. **Après usage tous les locaux et le matériel doivent être laissés en parfait état d'ordre et de propreté.** Les étudiants doivent prévenir le secrétariat de tout incident survenant dans les locaux (fuite d'eau, ampoules ou tubes grillés, détérioration de matériel, perte de clef, etc ...).

Tenue vestimentaire

Elle doit être conforme aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptés aux activités d'enseignement ou de stage.

Utilisation du téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisé dans les lieux d'enseignement et de documentation.

L'étudiant ne peut recevoir ni appel ni sms pendant les cours.

Reprographie

L'accès au service de reprographie de l'IMS est strictement réservé au personnel.

Accès au self

Les étudiants peuvent prendre le repas de midi au self de l'IMS selon les horaires spécifiés sur les plannings moyennant la présentation d'une carte spécifique distribuée en début de formation et qui devra être alimentée financièrement selon le tarif fixé au mois d'août précédent la rentrée scolaire.

La consommation de boisson ou d'aliments est interdite durant les cours sauf pathologie particulière.

Institut des Métiers de la Santé (IMS)

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h. Les cours à l'IFCS se déroulent de 8h à 18h.

Secrétariat

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Les étudiants y sont reçus tous les jours à partir de 13h. En dehors des heures d'ouverture, un répondeur téléphonique enregistre les messages.

Direction

Les étudiants peuvent être reçus par la directrice tous les jours sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Centre de documentation

Il est commun à tous les instituts de l'IMS. L'étudiant prend connaissance du fonctionnement et du propre règlement intérieur en début d'année scolaire lors de la visite commentée par les documentalistes.

Assurance

Durant la scolarité, les étudiants bénéficient d'une couverture risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le CHU de Bordeaux auprès de la SHAM.

Cette couverture est limitée pour les stages aux départements et territoires d'outre-mers, pays d'Europe et d'Afrique.

L'étudiant doit obligatoirement prendre une extension d'assurance responsabilité civile personnelle en cas de stage hors des pays mentionnés ci-dessus.

Vaccinations

Lors de leur entrée en formation, les étudiants doivent être en règle avec l'article L.10 du code de la santé publique.

Textes relatifs aux études

Les textes réglementaires relatifs aux études et au diplôme de cadre de santé sont référencés dans le projet pédagogique.

TITRE III : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNELS

Droits et obligations des personnels

Les droits et obligations des personnels font l'objet de dispositions légales et réglementaires générales ou particulières auxquelles il convient de se reporter (statut général, statuts particuliers, code du travail...).

Validé par le Conseil Technique en septembre 2017

Annexe 3 : Planning de l'année 2019-2020

Planning de l'année 2019-2020

Calendrier IFCS 2019-2020																																															
Mois - Année	Septembre 2019				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier 2020				Février				Mars				Avril				Mai				Juin										
Semaine (lundi)		9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29			
N° Semaine		37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27			
Vacances scolaires de l'Education Nationale						V	V										V	V							V	V									V	V											
Rentrée le 9 septembre 2019																																															
Formation initiale		E	E	E	E	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	E	V	TP	E	E	S	S	S	E	E	E	E	E	S	S	S	S	E	E	E	E	TP	S	S	S	S	E	E	E		

Annexe 4 : Modalités de contrôle de connaissances – Université de Bordeaux

ISPED

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

CONTROLE DES CONNAISSANCES

2019-2020

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Cadre de Santé - Manager

Master 2 - Santé Publique – Cadre de Santé - Manager

Modalités de contrôle des connaissances - année 2019-2020

a) Validation des enseignements

Pour l'obtention du diplôme, chaque UE des deux semestres doit être validée.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances spécifique.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20.

Si la note est inférieure à 10/20 une seconde session sera organisée qui peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral.

b) Sessions d'examen

Deux sessions d'examens :

UE du semestre 3

UE du semestre 4

1^{ère} session en janvier - 2^{ème} session en avril 1^{ère} session en juin - 2^{ème} session en septembre

Des épreuves anticipées pourront avoir lieu au cours des 2 semestres.

c) Règles de compensation

La décision de compenser une UE est à la discrétion du jury.

Semestre 1							
N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1*	Crédits ECTS	Responsables
ECO206	UE obligatoire	Régulation et coordination du système de santé (UE1)	36	7	Epreuve orale collective (30min) (0,3) + Epreuve écrite individuelle (2H) (0,7)	7	E Verpillot L Fremaux V Bégaud-Nossit
GES210	UE obligatoire	Pilotage médico-économique et management de la performance économique et financière (UE2)	33	8	Epreuve écrite individuelle (3H) (étude de cas)	8	N Bikourane L Fremaux
GES211	UE obligatoire	Management de la qualité et des risques (UE4)	37	7	Epreuve orale collective (20min) (0,5) + Rapport écrit collectif (0,5) (étude de cas)	7	JP Guichané V Bégaud-Nossit
PSP105	UE obligatoire	Santé Publique (UE7)	52	8	Rapport écrit individuel	8	F Alla L Fremaux
Semestre 2							
N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1*	Crédits ECTS	Responsables
GES212	UE obligatoire	Pilotage des ressources humaines (UE3)	110	8	2 Epreuves orales individuelles (30 min chacune) (2/3) + Epreuve écrite individuelle (2H) (1/3)	8	M Sibé V Bégaud-Nossit
STG209	UE obligatoire	Professionnalisation et pratiques de management de services de soins (UE6)	75	16	Rédaction d'un mémoire (0,7) + soutenance orale (1H) (0,3)	16	M Sibé C Barraud
ENQ102	UE obligatoire	Appui méthodologique à la recherche (UE5)	50	6	Epreuve écrite individuelle (3H)	6	V Kiewsky C Barraud

* Sous réserve délibération Université

Annexe 5 : Tableau de correspondance entre les évaluations ISPED/IFCS

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DES EVALUATIONS MASTER – DIPLOME CADRE DE SANTE

Promotion 2019-2020

MASTER

UE1	Ecrit individuel 0.7 Oral collectif 0.3	2 heures 30 minutes
UE2	Ecrit individuel	3 heures
UE3	Ecrit individuel Oral 1 individuel Oral 2 individuel	2 heures
UE4	Rapport écrit collectif Oral collectif	
UE5	Ecrit individuel	3 heures
UE6	Ecrit mémoire 0.7 Soutenance mémoire 0.3	
UE7	Ecrit individuel	

DIPLOME CADRE DE SANTE

M1	Ecrit individuel UE1 0.5 Oral 1 UE3 0.5	2 heures
M2	Ecrit individuel UE7	
M4	Ecrit individuel 0.5 UE3 Oral 2 UE3 0.5	3 heures
M5	Ecrit individuel 0.5 Oral collectif 0.5	
M3-M6	Ecrit mémoire 0.7 Soutenance mémoire 0.3	